



Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

Paris, le 24 juillet 2006

Communiqué

La gynécologie obstétrique en péril

Le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF), une fois de plus, rappelle les difficultés que rencontrent les gynécologues obstétriciens libéraux à poursuivre leur activité dans un esprit de sérénité face aux difficultés financières, d'assurance professionnelle et aux problèmes médico-légaux. Il tient à soutenir le mouvement de grève organisé par les médecins libéraux afin que les autorités ministérielles puissent prendre en compte les revendications légitimes de la profession ; ceci afin que les jeunes médecins ne soient pas démotivés de choisir la spécialité de gynécologie obstétrique, qui risque de devenir inexistante face aux difficultés rencontrées au quotidien par ces praticiens.

Outre les difficultés liées à l'activité quotidienne et à l'assurance des gynécologues obstétriciens, il convient de souligner également les difficultés en termes de valorisation des actes. En effet, alors même que l'activité obstétricale augmente en France grâce à un taux de natalité croissant, on ne peut que constater une diminution significative des tarifs accordés aux gynécologues obstétriciens, cette perte étant de 2,8 % pour les accouchements normaux dans les hôpitaux. Cette situation met en péril l'ensemble de la spécialité de gynécologie obstétrique et impose une réactivité des tutelles.

Jacques Lansac - Président du CNGOF

Bruno Carbonne, Emile Daraï - Secrétaires généraux du CNGOF

Contact scientifique

Emile Daraï
Secrétaire général du CNGOF
Tél. : 01 56 01 73 18

Service de presse et de communication

Marie-Hélène Coste
MHC Communication
Tél. : 01 55 42 22 10